



**Vœu du CESER Centre-Val de Loire**  
**en faveur du maintien du financement des contrats aidés**

**Ne vaut-il pas mieux avoir des bénéficiaires que des allocataires ?**

\*\*\*

Pendant la période estivale, et en dehors de toute concertation préalable, le Premier Ministre a annoncé à la fin du mois d'août avec effet immédiat la suppression de 160 000 contrats aidés pour 2017, une forte diminution de ceux-ci en 2018 et la définition de quatre grandes priorités, Education, Outre-Mer, urgence sociale et urgence sanitaire.

Ces dispositions auraient pour conséquence la fin du financement par l'Etat de la grande majorité des 7000 emplois qui concourent au sein du milieu associatif, des collectivités territoriales et de l'Éducation nationale au maillage et à l'animation des territoires de la région Centre-Val de Loire.

Cette annonce brutale, sans préavis, et la violence de son application ont impacté directement les porteurs de ces emplois au premier rang desquels les associations, mettant ainsi en péril leur bon fonctionnement et pour certaines, leur survie.

La majorité des employeurs concernés a toujours eu recours à ces dispositifs en prenant soin d'avoir une démarche responsable d'accompagnement et de formation qui permettait un retour à l'emploi pérenne. Les services de l'Etat étaient, par ailleurs, particulièrement vigilants au déploiement de ce dispositif.

Ce sont, pour les bénéficiaires directs de ce dispositif, des parcours de vie qui sont interrompus, avec pour la plupart d'entre eux, le retour à « Pôle emploi » lorsque ce n'est pas le retour à la précarité, dans la mesure où ces contrats n'ouvrent pas droit à des indemnités.

Le secteur associatif bénéficie, en région Centre-Val de Loire, du dispositif Cap Asso, politique volontariste d'accompagnement des projets associatifs, qui prenait le relais en CDI en s'inscrivant dans la continuité de la démarche des dispositifs de l'Etat avec une certaine fluidité, reconnaissant ainsi l'utilité sociale de ces emplois au service de l'intérêt général.

La Région s'est engagée à maintenir à un niveau constant le soutien à ce dispositif. Pourra-t-elle pallier le désengagement financier de l'Etat ?

Au moment où Paris a été désignée pour accueillir les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, et au regard de l'ambition olympique des Régions, il serait incompréhensible que la professionnalisation du secteur associatif soit ainsi mise en péril.

Alors que le Gouvernement vient de nommer un haut-commissaire pour réfléchir au développement de l'économie sociale et solidaire et de l'innovation sociale, alors que Madame la Ministre du travail a confié une mission d'évaluation au Président du groupe SOS sur le secteur de l'insertion, le CESER ne comprend pas cette décision hâtive.

**Le CESER demande une suspension de ces mesures, dans l'attente d'une véritable concertation avec tous les acteurs et de l'intégration des compétences partagées parmi les grandes priorités.**

**Le CESER plaide pour une formule renouvelée des contrats à travers :**

- l'instauration d'une programmation pluriannuelle des enveloppes consacrées aux dispositifs afin de donner de la visibilité aux employeurs et d'éviter les effets néfastes de politique de « stop and go », trop souvent pratiquée ces dernières années sur ces contrats ;
- l'assurance d'un niveau de prise en charge suffisant et homogène sur le territoire et d'une véritable ambition en termes de formation et d'accompagnement du titulaire du contrat ;
- une réflexion sur les contours (ciblage, durée, niveau de financement) de ces contrats en lien avec l'évolution des modèles socio-économiques des employeurs.

**Vote :**

**Pour : 75**

**Contre : 0**

**Abstentions : 2**

**Ne prennent pas part au vote : 15**

**Vœu adopté à la majorité**



**Éric CHEVÉE**

**Président du CESER Centre-Val de Loire**